

Séance du 19 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice:	33
Présents :	24
Absents :	9
Procurations :	9
Votants :	33

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-deux par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX.

Absents ayant donné pouvoir : Virginie SEXTO (pouvoir à Valérie ABADIE-ROQUES), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Sabine MIRAL (pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Isabelle COURTIAL (pouvoir à Elisabeth GUIANCE), Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Jean-Luc PAULAT (pouvoir à Didier PIERRE), Cindy BARE (pouvoir à Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA), Hakim GACEM (pouvoir à Jean-Louis COSTE), Amar GUENDOZI (parti à 20h16, pouvoir à Jean-Marc LACOMBE).

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

PACV/139-2022

Onet-le-Château Village : travaux d'aménagement de la traverse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2213-28,

Vu la délibération PACV/144-2020 prise par le Conseil Municipal d'Onet-le-Château en date du 17 décembre 2020

Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 12 décembre 2022 (pour : 18 ; contre : 0 ; abstentions : 3).

ENTENDU que par délibération PACV/144-2020 du 17 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'intégration dans son domaine public routier, de l'ancien tracé de la route départementale n°568, entre le carrefour dit « carrefour de la Croix Blanche » et le carrefour avec la liaison Bel-Air/Fontanges (route du Château) en contrepartie du classement dans le patrimoine routier départemental de la liaison réalisée entre Fontanges (avenue de Vabre) et la zone d'activités de Bel-Air.

ENTENDU que consécutivement à l'ouverture de cette nouvelle liaison routière et à la forte diminution du trafic routier induite sur la voie communale « route du Château », la commune a confié une mission de maîtrise d'œuvre à Sud Infra Environnement, bureau d'études spécialisé dans les études techniques d'aménagement urbain, d'assainissement, d'hydraulique, afin de réaliser l'aménagement de surface de la traverse d'Onet-le-Château Village.

CONSIDERANT que l'objectif poursuivi par la Ville est la mise en valeur de ce secteur classé Site Patrimonial Remarquable et abritant notamment le château d'Onet-le-Château Village, bâtiment classé et protégé au titre des Monuments Historiques, tout en répondant à un besoin de sécuriser les déplacements sur cet axe.

CONSIDERANT que le principe d'aménagement retenu est celui d'une zone de rencontre qui tend à faire cohabiter de manière apaisée dans un même espace les piétons et les véhicules, mais également à améliorer le cadre de vie des riverains.

CONSIDERANT que la portion de la route du Château concernée est comprise dans la traverse du village, depuis, d'une part, le carrefour avec le chemin du Campet et la route d'Onet-le-Château et d'autre part, jusqu'à l'intersection avec le chemin de la Fumade.

CONSIDERANT qu'il s'agira de réaliser un aménagement sobre et rustique pour garder l'esprit de village rural du causse et de limiter le nombre de matériau employé.

CONSIDERANT que quelques aménagements ponctuels rythmeront la traverse pour inciter au ralentissement de la circulation automobile et conférer un aspect plus piéton à l'espace.

ENTENDU que préalablement aux travaux d'aménagement de surface, des travaux de réfection de réseaux sont prévus par Rodez agglomération et le SMAEP de Montbazens Rignac pour respectivement, les eaux pluviales, les eaux usées et l'eau potable.

CONSIDERANT qu'au stade de l'Avant-Projet Définitif, le coût de l'opération est estimé à 365 907 € HT, réparti comme suit :

	Montant en € HT
Maîtrise d'œuvre	17 860
Travaux	348 047
Total	365 907

ENTENDU que ces travaux d'aménagement sont soumis à autorisation d'urbanisme et devront faire l'objet d'un permis d'aménager.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix (27 pour ; 0 contre ; 6 abstentions : Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOZI, Isabelle COURTIAL) :

- approuve l'Avant-Projet Définitif (APD) des travaux d'aménagement de la traverse d'Onet-le-Château Village,
- autorise Monsieur le Maire de déposer la demande de permis d'aménager,
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et à signer tout document relatif à ce projet.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **26 DEC. 2022**

Et de la publication le : **27 DEC. 2022**